



DOSSIER DE CANDIDATURE

« *EN ROUTE VERS L'EMPLOI* »



PRESENTATION

Les difficultés de mobilités constituent un frein majeur dans l'accès à l'emploi particulièrement dans notre département rural.

« *En route vers l'emploi* » est un dispositif d'accompagnement des jeunes Castonétoises et Castonétois, notamment du quartier politique de la ville, qui souhaitent obtenir leur permis B.

La commune d'Onet-le-Château propose d'apporter une aide qui sera évaluée en fonction du revenu fiscal du foyer et plafonnée à 1 000,00 € par dossier pour le financement du permis de conduire aux jeunes Castonétoises et Castonétois en démarche d'insertion professionnelle ou de formation en échange de 70 heures de "travail citoyen" sous conditions d'éligibilité du candidat.

REGLEMENT **« En route vers l'emploi »**

Les critères d'admissibilité du dossier :

- avoir entre 17 et 24 ans,
- être Castonétois(es) depuis au moins 1 an à la date du dépôt du dossier,
- être titulaire de l'ASSR 2 ou l'ASR,
- avoir un certificat de participation à la JDC (journée de défense et citoyenneté).

Les critères d'attribution de l'aide :

- le projet dans lequel s'inscrit le besoin de passer le permis de conduire,
- la motivation du candidat pour son projet personnel et professionnel,
- la participation en contrepartie au "travail citoyen" d'une durée de 70 heures en fonction des besoins sur les actions de la municipalité ou des associations de la commune.

Le travail citoyen est une action sociale, de solidarité, d'intérêt général qui se déroulera sur le territoire de la commune et en direction des Castonétoises et Castonétois.

Cette proposition s'appuie sur les compétences du candidat, ses capacités, son savoir-faire mais également sur sa connaissance de la ville. Elle est basée sur une motivation personnelle dans le but de partager, aider, accompagner, se rendre utile à la collectivité.

Modalités d'étude du dossier :

La commission étudie les demandes et, après vérification du dossier, elle se réserve le droit de convoquer le candidat.

La décision lui est notifiée par courrier.

Après accord de la commission, les jeunes bénéficient d'un délai de 6 mois dans l'année civile qui suit l'acceptation du dossier pour effectuer leur parcours citoyen et obtenir leur permis de conduire catégorie B.

Après accord de la commission, le lauréat bénéficie d'un délai de 1 mois pour s'inscrire auprès d'une auto-école conventionnée.

L'aide sera examinée au regard du projet professionnel, de la motivation, de l'implication dans les actions de la commune, du parcours et des démarches réalisées par les jeunes. Une attention particulière sera portée sur les jeunes issus des territoires les plus fragiles (Quartier Politique de la Ville).

Le nombre de candidatures est fixé à 20 mais une exception sera faite pour l'année 2021 où il sera ramené à 12 permis de conduire avec pour objectif la parité hommes et femmes.

Modalités particulières :

Une aide de l'état (DDCSPP) peut être accordée pour financer une partie des frais liés au passage du code de la route, du Brevet de Sécurité Routière et une partie des leçons de conduite:

La municipalité vient, pour certaines candidatures, compléter l'aide octroyée par la DDCSPP ou d'autres organismes de l'état.

Les candidatures suivantes seront également prises en compte :

- celles des candidats et candidates qui ont déjà obtenus le code de la route mais qui présentent des difficultés pour passer leur permis de conduire,
- celles des candidats et candidates qui bénéficient de l'aide au code de la route mise en place par la DDCSPP de l'Aveyron,
- celles des candidats et candidates qui n'entrent pas dans le dispositif d'accompagnement de la DDCSPP sur la totalité de l'aide.

Modalités opérationnelles :

Les candidats devront compléter un dossier de candidature au préalable (**voir ci-joint**).

En cas d'acceptation, les jeunes devront signer un contrat d'engagement citoyen (**annexe 2**) incluant les heures de travail solidaire et la participation aux journées citoyennes.

La durée de validité de l'aide sera de 6 mois à compter de la notification de décision et sera limitée au 31 décembre de la même année ; passé ce délai, le dossier sera clôturé et il ne sera pas possible pour le jeune de bénéficier de l'aide.

De manière générale le premier versement de l'aide interviendra à mi-parcours, lorsque les candidats auront effectués 35 h de travail citoyen. C'est à partir de ce moment qu'ils pourront s'inscrire à l'auto-école choisie avec un accompagnement individualisé.

Le déclenchement du solde interviendra sous réserve de réussite au code de la route et de la participation aux 35 heures de travail citoyen restantes en simultanée.

Contrôle et Sanctions :

Un suivi permanent sera réalisé par l'éducateur en charge du dossier afin de s'assurer de la continuité du parcours.

En cas de non-respect de son engagement citoyen sur les heures de travail solidaires, en concertation avec les professionnels et la commission, le candidat pourra faire l'objet de l'arrêt de la prise en charge.

Le dépassement d'horaires de conduite ou de code fixés en amont avec l'auto-école reste à la charge du candidat.

Si le candidat échoue à l'examen du code de la route ou du permis de conduire, les frais supplémentaires restent à sa charge.

Aucune demande d'aide au permis B ne sera accordée dans les cas suivant :

- si le demandeur fait l'objet d'une annulation de permis,
- si le contrat d'engagement citoyen et solidaire n'est pas respecté,
- si les heures citoyennes ne sont pas effectuées.

Protection et traitement informatique des données personnelles(RGPD) :

Les données personnelles sont conservées pendant la durée nécessaire au traitement et au suivi de la demande, conformément à la fiche consignée dans le registre des traitements de la Collectivité.

Pilotage technique et suivi financier :

Une commission, composée de représentants des services de la Mairie, assurera le pilotage technique et le suivi financier, dans les limites du budget voté pour ce dispositif.

Entrée en vigueur :

Les dispositions du présent règlement sont applicables à partir du mois de juin 2021.

Date :

Signature du demandeur

Signature du Maire



DOSSIER DE CANDIDATURE

Bénéficiaire :

Nom:.....Epouse :.....

Prénom :

Adresse :.....

Téléphone :

Mail :

Date de Naissance :

Lieu de Naissance :

Situation familiale :

Célibataire Marié Pacsé Avec enfant

Situation Sociale :

Condition de logement :

Autonome Chez les parents
 En foyer Autres :

Ressources :

Familiales Personnelles
 Conjoint Autres :

Situation scolaire :

Lycéen Etudiant

Niveau d'études :

Situation professionnelle :

Salarié(e) depuis :..... Type d'emploi :

Demandeur d'emploi Apprentissage

Formation professionnelle Sans emploi

PROJET PERSONNEL

Motif de la demande

Expliquez, en quelques lignes, votre motivation et les raisons pour lesquelles vous avez besoin d'obtenir le permis de conduire.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

PARCOURS CITOYEN

Propositions de contrepartie et des compétences que vous pouvez apporter

Expliquez, en quelques lignes, quelle action citoyenne ou quelle aide vous pensez être en mesure d'apporter à la collectivité.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Comment avez-vous connu ce dispositif ?

- Le site Internet de la Ville
- Le journal municipal
- Le local Jeunes
- Le bouche à oreille (par connaissance)
- Autre :

Documents à joindre obligatoirement :

Les photocopies des pièces suivantes :

- Avis d'imposition (vous et/ou vos parents)
- Justificatif de toutes ressources
- Copie de la carte nationale d'identité
- Dernière quittance de loyer ou certificat d'hébergement
- Contrat de travail (si vous travaillez)
- Un CV
- Le règlement intérieur signé
- Le contrat d'engagement signé (**voir annexe 2**)
- L'attestation sur l'honneur de non cumul d'aide (sauf aide de l'état) (**voir annexe 1**).
- Le dossier de candidature

Date de dépôt du dossier :

Signature du demandeur



DOSSIER DE CANDIDATURE

A déposer

Hôtel de Ville
12, rue des Coquelicots
12 850 ONET-LE-CHATEAU

Pour tout renseignement complémentaire :

Mohamed EL YAAKOUBI

Educateur spécialisé de la ville d'Onet-le-Château

Tél : 05 65 77 25 00 ou melyaakoubi@onet-le-chateau.fr

CHOIX DU PRESTATAIRE

1. Publication d'un simple avis sur le site de la Ville d'Onet-le-Château et communication en direction de tout public du dispositif d'accompagnement « *En route vers l'emploi* ».
2. Toutes les auto-écoles ont accès à la consultation.
3. Après sélection des candidatures, les jeunes choisissent le prestataire d'auto-école conventionné de leur choix et expliquent la démarche citoyenne de ce projet.
4. Une convention d'engagement sera établie entre la Ville d'Onet-le-Château et les auto-écoles.
5. Une facture par jeune sera établie ainsi que les conditions d'inscription dans le projet.

ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES SELECTIONNES

Les candidats retenus pour le projet "*en route vers l'emploi*" devront fournir un travail citoyen de 70 heures sur des actions mises en places par la municipalité et des associations et seront répartis de la manière suivante :

1. 50 heures de travail en lien avec la vie communale

Participation citoyenne des jeunes candidats à des missions et des actions proposées par la municipalité et les associations en partenariat avec la commune.

Plusieurs formes de contribution sont à l'étude notamment :

- du 15 juin au 15 juillet : présence sur le vaccinodrome de l'Athyrium pour l'accueil, l'orientation du public et la saisie informatique,
- le 20 août 2021 : théâtre au château d'Onet Village pour l'accueil et le rangement,
- le 26 août 2021 : marché gourmand place des Artistes pour l'accueil, le service et le rangement.
- le 5 septembre 2021 : fête du sport et Cycl'Onet pour l'accueil, le service et le rangement,
- le 12 septembre 2021 : Transcastonétoise pour l'installation, la surveillance, le balisage et la distribution de bouteilles d'eau aux participants de l'épreuve.
- toute l'année : épicerie sociale sur des missions de collecte,
- toute l'année : propreté urbaine sur des actions de nettoyage de ville organisée par la municipalité.
- septembre 2021 : spectacle de la Baleine et du Krill pour l'aide à la gestion du public.

2. 16 heures de participation citoyenne réparties en 4 demi-journées sur 4 thèmes différents en partenariat avec le CCAS

Pour la réalisation de ces demi-journées, le CCAS a travaillé avec des prestataires afin de proposer des thèmes différents et utiles dans le parcours du projet *en route vers l'emploi* qui sont réparties comme suit :

- 4h sur la citoyenneté, la laïcité et le rapport à la justice (DDCSPP, SPIP, PJJ),
- 4h sur la confiance et l'estime de soi avec l'ASAC (association solidarité accueil),
- 4h sur prévention et l'addiction avec l'ANPAA (association nationale de prévention en alcoologie et addictologie),
- 4h sur la sexualité et la parentalité avec le planning familial.

Des aménagements d'horaires seront étudiés en fonction des thèmes abordés sur des temps de 2 heures d'assiduité.

Les dates de ces demi-journées seront définies avec le CCAS et la Mairie.

3. 4 heures d'accompagnement aux personnes qui ont des difficultés dans la compréhension des consignes du code de la route (cité mobile).

- 4h d'accompagnement pour les personnes ayant des difficultés de compréhension de la langue française afin de les aider dans l'obtention du code de la route.

A mi-parcours (35 heures citoyennes réalisées) les candidats seront positionnés sur le permis de conduire avec un accompagnement administratif du dépôt de dossier de candidature à l'auto-école en amont, ceci afin de faciliter la programmation des heures de code puis de conduite.

PARTENARIAT / PARTENAIRES OPERATIONNELS

La Mairie :

Mise en place d'une information collective animée par les professionnels et les responsables du projet afin de définir les objectifs, le financement et les responsabilités de chacun.

Le CCAS :

Le CCAS propose au groupe de jeunes des demi-journées citoyennes ayant un caractère obligatoire.

CITE MOBILE :

Les jeunes seront sollicités pour aider et transmettre leur savoir lorsqu'ils valident le code de la route à des personnes accompagnées par "cité mobile".

L'AUTO-ECOLE :

Elle sera un prestataire privilégié sur l'accompagnement théorique du code et l'accompagnement pratique du permis de conduire. L'auto-école proposera un accompagnement individualisé du public orienté et un apprentissage de 20h de conduite maximum ainsi qu'un passage de l'examen pris en charge par la municipalité.

BILANS ET PERSPECTIVES

1. Analyse

- analyse quantitative
- analyse qualitative

2. Déroulement de l'expérimentation

- actions mises en œuvre
- partenariat

3. Enseignements généraux de l'expérimentation

- analyse du dispositif

4. Enseignement et condition du projet

- public visé
- actions menées dans le cadre du projet
- partenariat, coordination et gouvernance

5. Conclusion et perspectives

AIDES EXISTANTES AU PERMIS DE CONDUIRE

- **Les aides nationales au financement du permis**

- le permis à 1 euro par jour
- aide au permis pour les apprentis
- aide de Pôle Emploi

- **Les aides départementales et régionales**

Exemples :

- prêt à taux zéro du Conseil Régional
- Aide Permis de conduire du département

- **L'aide de la Mairie d'Onet-le-Château**

- **En route vers l'emploi**

Action destinée aux 17-24 ans afin de les accompagner, les encadrer et les soutenir financièrement en vue de l'obtention du permis de conduire en échange d'heures de travail citoyen.

Les conditions :

- être âgé de 17 à 24 ans,
- résider majoritairement dans les quartiers prioritaires (QPV) du territoire,
- être engagé dans un parcours d'insertion professionnelle ou de formation.

→ Mise en œuvre : Mohamed EL YAAKOUBI / Elu référent : Hakim GACEM



ANNEXE 1

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :

Demeurant :

.....
.....

Atteste sur l'honneur ne pas avoir reçu d'autres aides individuelles (hormis celles octroyées pour le code de la route mises en place par la DDCSPP), dans le cadre du projet *en route vers l'emploi* concernant le passage de mon permis de conduire.

Je m'engage à fournir toutes les pièces justificatives de versement d'une éventuelle aide.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Onet-le-Château, le

CONTRAT D'ENGAGEMENT EN ROUTE VERS L'EMPLOI

Pour la bonne exécution du projet, chaque candidat s'engage, dans le cadre de ce contrat moral, à :

- effectuer 70 heures du travail solidaire et citoyen : (aucun retard, sauf motif valable n'est admis),
- respecter les lieux, les consignes données et notamment celles concernant la sécurité, le personnel encadrant ainsi que les autres participants,
- observer une assiduité constante au cours du projet,
- faire part de toute difficulté liée au projet en contactant l'éducateur spécialisé.

Les comportements portant préjudice au bon déroulement du projet, les écarts de langage volontaires et/ou répétés ou tout autre manquement constaté pourra entraîner l'exclusion immédiate et définitive du dispositif, avec l'arrêt de la prise en charge.

L'investissement personnel de chaque participant(e) est un point important de la réussite du projet. La priorité est donnée au respect de chacun.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de participation au projet et m'engage à en respecter les termes.

A Onet-le-Château, le

Le Responsable du projet,

Le Responsable légal pour les mineurs,

Le Jeune,
« *Lu et approuvé* »